



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260327-DEL-26-03-27-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un mars, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 33

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Pierre Testu, Mme Pauline Cussac, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

Ont donné procuration : 2

Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Adeline Nonis à M. Emmanuel Augy.

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-26-03-27-09

Objet : Création du Conseil des Seniors et approbation de son règlement intérieur

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'élection municipale en date du 15 mars 2026, laquelle a donné lieu au renouvellement du Conseil municipal,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-01 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-03 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire en date du 20 mars 2026,

VU le règlement intérieur du Conseil des Séniors, annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que le Conseil des seniors a été mis en place afin de permettre aux seniors de continuer à jouer un rôle actif dans la vie locale. Il s'agit d'une instance de démocratie participative, lieu de réflexion et de propositions, permettant aux élus municipaux de s'entourer des conseils de leurs aînés et de recueillir leurs avis sur les projets et les décisions intéressant la Commune,

CONSIDÉRANT que depuis 2014, vingt seniors habitant les différents quartiers de la Commune, ont participé bénévolement :

- à la programmation des actions et des animations menées en faveur des seniors de la commune de Vélizy-Villacoublay,
- à l'accompagnement des sorties et des voyages,
- à la réalisation d'actions intergénérationnelles,
- aux manifestations telles le Gala, le Printemps des seniors, la Semaine Bleue, la distribution des coffrets de Noël et celle du Muguet du 1^{er} mai,
- aux Conseils de quartiers, en tant que membres représentants le Conseil des Séniors, désignés par le Maire,
- aux autres Conseils et Commissions en tant que de besoin,

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et à l'installation du nouveau Conseil municipal le 20 mars suivant, il convient de créer le Conseil des seniors pour ce nouveau mandat et d'approuver son règlement intérieur,

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil des seniors sont nommés par arrêté du Maire pour 3 ans renouvelable une fois,

CONSIDÉRANT qu'un appel à candidature sera fait en direction des seniors pouvant se rendre facilement disponibles. Cet appel sera renouvelé si nécessaire au bout de 3 ans, afin de compléter le Conseil des seniors,

Délibération n° DEL-26-03-27-09

Objet : Création du Conseil des Seniors et approbation de son règlement intérieur

CONSIDÉRANT que le Conseil des seniors sera composé de 20 seniors maximum, âgés de 65 ans et plus, représentatifs de l'ensemble des quartiers de la ville. Une dérogation au critère de l'âge pourra être accordée à des seniors qui pourront se rendre facilement disponibles, en fonction des motivations et des disponibilités de la personne,

ENTENDU l'exposé de M. Pascal Thévenot, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 35 voix).

APPROUVE la création du Conseil des seniors pour le mandat 2026-2032.

APPROUVE les termes et adopte le règlement intérieur du Conseil des Séniors, annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à lancer l'appel à candidatures en vue des nominations au sein du Conseil des Séniors.


PREND ACTE que la nomination des Seniors au sein du Conseil des Seniors aura lieu par arrêté du Maire.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

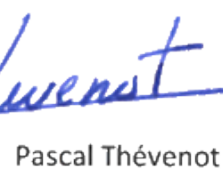
Fait et délibéré en séance le 27 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Johanna Ledanseau
5^{ème} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire